

CR DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

Devis VEOLIA pour Traitement des Boues COVID 19

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte le devis de VEOLIA pour le traitement des Boues COVID 19 pour un montant de 13 264,96 € HT qui fera l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 5 306,00 € HT (40%).

Plan de financement pour travaux de renouvellement canalisations d'Eau Potable à Gy le Grand

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte le devis VEOLIA pour les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable à Gy Le Grand pour un montant de 56 977,00 € HT qui fera l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 28 488,50 € HT (50%).

Soulte. Saisine du Préfet pour déclenchement de procédure d'arbitrage pour la répartition patrimoniale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de déléguer à Monsieur le Maire, la saisine du Préfet pour déclencher une procédure d'arbitrage de répartition patrimoniale dans le dossier de la soulte qui oppose la commune de Massay à la Communauté de Communes Cœur de Berry, et signer les courriers y afférents.

Abandon de cave-urne 4 au profit d'un caveau pour Monsieur BOURDIN Maurice

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte de procéder au remboursement d'une cave-urne 4 à Madame BOURDIN pour un montant de 215,00 € suite à son abandon au profit d'un caveau pour son époux Monsieur BOURDIN Maurice.

Rétrocession de voiries – France Loire **REPORTE**

Adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Commune de Massay à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'adopter par droit d'option, le M57 pour la Commune de Massay à compter du 1^{er} janvier 2022.

Décision Modificative n° 3 - (DM) Budget Commune

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte la Décision Modificative n°3 telle que présentée ci-dessous pour un montant de 0.64 € afin de régulariser la somme à amortir au compte 4817.

<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	<u>Section Investissement – Dépenses</u>
Chap042 – 6862 = + 0.64	
Chap011 – 6232 = - 0.64	

Commissions Communales – Madame Sandrine THEVENIN

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte la candidature de Madame THEVENIN Sandrine aux Commissions Communales suivantes :

- Commission Voirie / Travaux
- Commission Urbanisme / PLU
- Commission Tourisme / Affaires Culturelles / Patrimoine et Fleurissement

Madame THEVENIN Sandrine est élue à 15 voix sur 15 en qualité de membre aux Commissions Communales proposées.

Dominique LEVEQUE,
Le Maire D. Leveque

